



## COLLÈGE MODULAIRE

« Collège unique, collège inique », François Bayrou, ministre, 1993

« Le collège unique est une fiction, un égalitarisme formel qui n'a rien à voir avec l'égalité réelle », Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué, 2001

« Le collège unique est aujourd'hui totalement dépassé », Xavier Darcos, ministre, 2007

« Le collège est l'homme malade du système », Pap Ndiaye, ministre, 2022

Il y a beau temps que le collège unique, création de la loi Haby de 1975, mis en œuvre en 1977, suscite la controverse. Fondé sur une idée généreuse (mettre fin à l'organisation de la scolarité en filières supposées conforter le déterminisme social) et quelques arrière-pensées (faire des économies), il a vite été confronté aux deux maux qui persistent, et même s'amplifient, de nos jours : **la baisse du niveau** et **l'hétérogénéité des élèves**.

Comme, en France, une idée généreuse ne peut pas être mauvaise, voici presque cinquante ans qu'on persiste, tout en rejetant la responsabilité de ce naufrage chaque année renouvelé sur les victimes désignées : les professeurs, bien sûr !

En effet, selon nos Césars successifs, l'échec scolaire est d'abord et avant tout l'échec des collègues qui refusent d'appliquer la potion magique, pourtant proposée depuis 1982 par un Panoramix de la recherche pédagogique : **la pédagogie différenciée**.

La boucle est bouclée : si les Gaulois réfractaires de l'enseignement reculent chaque année un peu plus devant des légions d'élèves en échec scolaire, c'est parce qu'ils s'obstinent à ne pas avaler la potion. D'où les tentatives récurrentes de la leur faire boire jusqu'à la lie en modifiant le recrutement et la formation : concours niveau licence, puis master, puis avant le master, puis pendant ; IUFM, ESPE, INSPE ; stage, pas stage, mi-temps, temps plein...

Et bien évidemment, **réformes du collège à répétition**. Mais laissons la parole à l'inspiratrice de la dernière en date, Najat Vallaud-Belkacem, qui nous assurait en 2015 : « *Croyez-moi, si la réforme du collège était ce monstre que certains se plaisent à décrire s'appêtant à faire disparaître le latin, le grec et l'allemand, je serais la première à m'élever contre. Mais c'est totalement faux.* »

Quand on voit la situation actuelle de l'allemand et des langues anciennes, on peut douter des talents d'oracle de la dame. Et de l'efficacité de sa réforme !

Résultat, l'irréductible village se vide de ses combattants : chaque année, les concours font moins recette que l'année précédente. Mais le dernier carré demeure irréductible, et la potion magique se révèle finalement être ce qu'elle a toujours été : une tisane amère, un bouillon un peu snob et trop salé, sans aucune efficacité pratique – surtout avec des classes à 30 ou plus.

La situation paraissait bloquée, malgré **la proposition du SNALC d'un collège modulaire, présentée en 2013**, remarquée par certains mais jamais reprise officiellement en haut lieu jusqu'à cette année :

« *En ce qui concerne les collèges, l'idée de créer "des groupes de niveaux" plus homogènes, en lieu et place des classes actuelles, pourrait être la grande nouveauté.* », Gabriel Attal, ministre, 2023.

Il semblerait donc qu'après dix ans de vieillissement dans les tiroirs du ministère, l'idée ait atteint sa maturité. Il n'est néanmoins pas question de crier victoire, car on sait trop combien, de nos jours, la communication, le désir de « faire le buzz », est prioritaire sur toute autre considération.

.../...

### Éditorial

Abaya : enfin !

Dates de versement des traitements et salaires

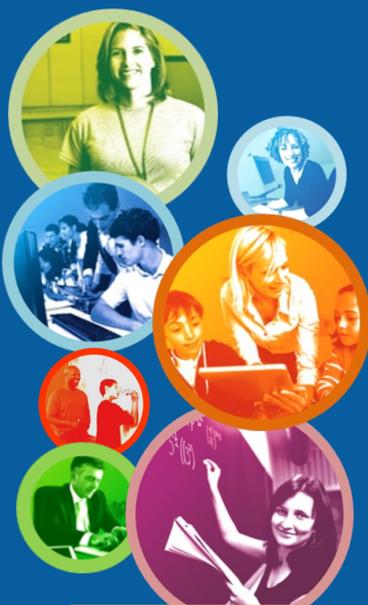
Retraite progressive

Calendrier SNALC

Engagez-vous !

Le pacte en échec

Linéarisation de l'échelon spécial



Directeur de publication  
Franck MOULS  
6, rue de Beaune  
45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur  
Veoprint  
4, rue de Courcelles  
75008 PARIS

On sait aussi combien les forces dites progressistes savent être réactionnaires au sens strict quand un projet leur déplaît.

Mais enfin, il ne faut pas boudier son plaisir, d'autant que le projet de collège modulaire a pour lui deux avantages indéniables.

Le premier est qu'il conserve le collège unique dans sa structure, c'est-à-dire que tous les élèves continueront de se rendre dans un même établissement. C'est au sein de ce collège, toujours unique, que des **parcours modulaires** s'adapteront aux profils variés.

Le second, sans doute encore plus important en ces temps de dette abyssale et de déficit récurrent, est qu'il peut s'appliquer à **coût constant**.

Une réforme qui ne peut pas être plus inefficace que les précédentes et qui ne coûte rien ? Chiche !

Loïc VATIN, Président académique

## ABAYA : ENFIN !

Molière nous invitait à nous méfier des tartuffes. Depuis les premiers voiles de Creil en 1989, les manifestations vestimentaires d'un cléricisme conquérant se sont répandues partout. Cela prend dans les écoles la forme visible d'un vêtement. Le bon sens rappelle que l'habit ne fait pas le moine et que sous la soutane peuvent se cacher bien des vices. Que l'on se souvienne de la dictature de Franco en Espagne où le fait de ne pas aller à la messe vous catégorisait comme un opposant !

Or nombre des jeunes s'adonnant à ces modes vestimentaires se croient subversifs : ils ne sont pourtant que les **proies privilégiées de l'entrisme religieux et des influenceurs** sur les réseaux sociaux. Nos élèves ont-ils les outils intellectuels pour démasquer ce phénomène à l'œuvre ?

Derrière la propagande et ses parts de marché, il existe une volonté impérialiste : influencer durablement les modes de vie dès le plus jeune âge et faire de l'entrisme dans les lieux d'enseignement, en bombardant notre jeunesse d'un marketing qui porte une idéologie intégriste et réactionnaire. Si l'abaya n'est pas un signe religieux, pourquoi tant de cris de la part des associations religieuses ?

Lucrèce il y a 2 000 ans dénonçait les imposteurs qui parlaient au nom des dieux : le sacrifice d'Iphigénie démontre l'absurdité de ce qu'on peut faire dire à une divinité, et ses conséquences funestes. Pourtant Lucrèce n'était ni athée ni laïque. Il pensait que les hommes utilisaient le phénomène religieux pour créer une relation d'emprise sur les autres, et que des croyances pouvaient conduire au crime.



Samuel Paty l'a payé de sa vie. Pour le SNALC, **le ministère prend enfin ses responsabilités** : il évite aux personnels en première ligne de devoir déterminer par eux-mêmes ce qui relève ou non du religieux. La loi de 1905 montre, plus que jamais, toute sa puissance et toute son importance.

Dans les lieux d'enseignement publics en France, de l'école au lycée, la loi de 2004 est claire, or elle n'a pas toujours été appliquée. Face à une république laïque, il y aura toujours les cris d'orfraie des complaisants et des intégristes, il n'empêche que **la loi est la loi et qu'elle doit s'appliquer** : *dura lex sed lex*.

Arnaud FABRE, Professeur de lettres

## LE SNALC-CRÉTEIL

<https://snalc-creteil.fr/>

### Président

Loïc VATIN  
☎ 07 82 95 41 42  
✉ snalc.creteil@gmail.com

### Vice-Président

Franck MOULS (**PE/AESH/AED**)  
☎ 06 42 23 12 63  
✉ snalc.mouls@orange.fr

### Trésorière

Damienne VATIN  
BP 629 – 4 rue de Trévis  
75421 Paris cedex 09

### Gestion académique

Olivier DURAND (**Certifiés**)  
☎ 09 63 65 71 95  
✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS BOUZID (**Agrégés**)  
☎ 01 74 50 26 25  
✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Aissam KROUNA (**P.L.P.**)  
☎ 06 15 83 07 21  
✉ snalc.plp@gmail.com

Alain ERDÉLY (**S1**)  
☎ 06 73 74 86 19  
✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

### Premier degré

Waël MAJRI  
✉ snalc.creteil.pe@gmail.com

### Contractuels enseignants

Safia MEDINI  
☎ 06 13 91 62 64  
✉ medini.safia@gmail.com

### A.E.S.H

Merveille CHASTEL  
☎ 06 46 98 50 61  
✉ snalc.creteil.aesh@gmail.com

### A.E.D

Franck MOULS  
☎ 06 42 23 12 63

| MOIS DE LA PAYE | DATE DE VIREMENT |
|-----------------|------------------|
| DÉCEMBRE        | Mercredi 20      |
| JANVIER         | Lundi 29         |
| FÉVRIER         | Mardi 27         |
| MARS            | Mercredi 27      |
| AVRIL           | Vendredi 26      |
| MAI             | Mercredi 29      |
| JUIN            | Mercredi 26      |
| JUILLET         | Lundi 29         |
| AOÛT            | Mercredi 28      |
| SEPTEMBRE       | Jeudi 26         |

## RETRAITE PROGRESSIVE : NOUVEAU MIROIR AUX ALOUETTES ?

Pour faire passer l'amère pilule de la réforme des retraites, on a fait miroiter aux fonctionnaires l'extension à toute la Fonction publique du principe de la retraite progressive. Principe qui s'appliquait déjà aux salariés du privé.

Il consiste à aménager, en fin de carrière, une période pendant laquelle le salarié réduit son temps de travail et perçoit un traitement réduit (à hauteur de son temps de travail) et une fraction de sa pension de retraite.

On pourrait donc considérer la retraite progressive comme un moyen pour nos collègues, qui ont vu leur fin de carrière s'éloigner irrémédiablement, d'alléger leurs dernières années d'enseignement et de quitter leur fonction en douceur. Car la réalité du terrain, c'est celle de trop nombreux collègues usés par le métier, finissant leur carrière « sur les genoux », avec des conditions de travail souvent très dégradées.

À ce jour, hélas, la prudence une fois encore s'impose.

Comme l'explique parfaitement notre collègue et spécialiste de la question Frédéric Éleuche, dans la Quinzaine universitaire de septembre, **la retraite progressive ne ressemble pas à l'ancienne cessation progressive d'activité** (CPA) supprimée en 2011 et dont avaient bénéficié les générations précédentes de professeurs.

En premier lieu, deux conditions préalables sont à prendre en compte : **avoir au moins 150 trimestres de durée d'assurance, et avoir entre 62 ans et 64 ans**. Faites vos comptes et prenez votre mal en patience !

Par ailleurs, si le temps passé en retraite progressive compte comme du temps plein s'agissant de la durée d'assurance (nombre de trimestres nécessaires pour acquérir le droit à la pension de retraite), pour la durée de service (qui permet le calcul du taux de pension), la période



de retraite progressive compte au prorata de votre quotité de travail (entre 50 % et 80 %).

Ainsi deux ans de retraite progressive à 50 % équivalraient à deux ans de durée d'assurance (8 trimestres) mais à un an de durée de service (4 trimestres) : on comprend immédiatement quels seront les effets sur le calcul du taux de pension.

Reste la possibilité de procéder à une surcotisation (comme pour un temps complet) mais surcotiser a un coût très élevé. Donc prudence, il n'est pas simple de vérifier ce qui restera de nos revenus puis de nos pensions avec ce système.

Enfin restent deux écueils non négligeables à la mise en œuvre de ce dispositif.

Le premier, c'est que **l'employeur doit accepter votre demande temps partiel**, dont la retraite progressive découlera. Lorsqu'on voit le sort fait aux ruptures conventionnelles, tant vantées lors de leur mise en place, et les multiples refus auxquels se heurtent les collègues désireux de partir, cela laisse songeur.

Quid de la retraite progressive ? « Droit réel ? » ou « droit de papier ? », pour reprendre les termes du ministre de la Fonction publique. On sait que l'Éducation nationale n'est pas toujours très bonne élève dans ce domaine, au nom de la « nécessité de service ».

Le deuxième écueil se situe à l'échelle des établissements, dans **l'organisation des services** : il faudra prendre en compte la retraite progressive et ses objectifs (se reposer pour être plus en forme devant ses élèves, être moins contraint et avoir du temps libre pour assurer sereinement tout le travail de préparation et de correction hors présence élèves).

Là encore, quand on observe certains emplois du temps de collègues à temps partiel, dispersés « façon puzzle », sur toute la semaine et parfois sur de longues journées « à trous », cela peut laisser songeur.

Devoir, le cas échéant, **squatter du lundi 8h au vendredi 18h dans un établissement pour une rémunération réduite, n'est certainement pas une perspective des plus réjouissantes**.

Prudence donc, car on peut craindre qu'une fois encore cette mesure présentée comme un progrès ne soit... qu'un miroir aux alouettes.

Véronique MORISET, Vice-Présidente académique Lyon

### CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET CONGRÈS

|          |                                      |          |   |
|----------|--------------------------------------|----------|---|
| 09/11/23 | Congrès AESH à Paris                 | 19/01/24 | Congrès sur le thème de l'écriture créative |
| 16/11/23 | Réunion S1 à Sucy (94)               | 29/02/24 | Réunion S1 dans le 93                       |
| 21/11/23 | Congrès AESH à Meaux                 | 07/03/24 | Bureau académique                           |
| 23/11/23 | Congrès sur le harcèlement à Bobigny | 21/03/24 | Réunion S1 dans le 77                       |
| 29/11/23 | R.I.S. Premier degré multimodale     | 04/04/24 | Congrès sur la laïcité                      |
| 14/12/23 | Bureau académique                    | 23/05/24 | Congrès de réflexion                        |

## ENGAGEZ-VOUS !



Elles<sup>(1)</sup> sont deux dans une chambre d'hôpital, toutes les deux avec un sourire un petit peu triste. Un sourire inspiré par ce qui semble être un mélange de pitié, de bienveillance avec peut-être un fond d'admiration pour l'une. Un sourire fier mais fatigué pour l'autre.

On essaie de deviner l'objet du spot publicitaire : une mutuelle ? une organisation caritative ?

Pour la première, des maires de petites communes dépensent des fortunes et sont prêts à tous les sacrifices pour leur offrir un cabinet ou un logement. Elle exerce un métier prestigieux : elle est médecin.

Quant à l'autre, les élus ne lui ont jamais offert quoi que ce soit. Sa profession fait tellement rêver que les concours de recrutement ne font plus le plein depuis longtemps : elle est professeur.

Alitée, le bras en écharpe, on ne sait pas ce qui l'a conduite dans cette chambre. Accident domestique ? bousculée dans les escaliers de son établissement... ?

Elle semble plus fière du devenir de son ancienne élève (la chirurgienne qui va l'opérer) que de sa condition de professeuse.

La femme en blouse blanche semble heureuse de la revoir, mais un peu triste de l'état de celle qui lui a donné le goût des études. On s'attend presque à ce qu'elle verse une larme.

Et le slogan arrive : « un professeur, ça change la vie pour toute la vie ».

L'un des principes fondamentaux de la publicité est basé sur **le rêve ou l'identification**. On peut lire sur le site du ministère<sup>(2)</sup>, entre autres, que « Les cibles de cette campagne sont les étudiants[...] ».

Pense-t-on sérieusement qu'un jeune étudiant qui vient d'obtenir son master puisse s'identifier ou envier une personne de 30 ans son aînée à la veille d'une opération dans un lit d'hôpital ?

On réalise en général des spots publicitaires pour vendre un produit. Mais que pourrait donc bien vendre l'Éducation nationale ? Nos salaires ? Nos conditions de travail ?

En revanche, le symbole véhiculé par cette campagne est très fort. **Cette enseignante représente une profession à bout de souffle.**

Au mieux peut-on attendre une admiration dépitée de la part d'anciens élèves pour des enseignants qui, malgré tout, sont encore capables de transmettre un savoir, mais que plus personne n'envie.

Contrairement au soignant de la vidéo, dans la vraie vie, aucun ministre n'a jamais proposé de remède sérieux au malade.

Loin du spot publicitaire qui suscite le désir, **cette campagne s'avère un constat édifiant, bien que sans doute involontaire, de l'état de l'enseignement en France.**

Ludovic GELLÉ, Membre du Bureau

(1) <https://www.youtube.com/watch?v=ZB4xes0c-kg>

(2) <https://www.education.gouv.fr/le-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-lance-une-campagne-nationale-de-378449>



## LE PACTE MIS EN ÉCHEC

Deux chiffres signent l'échec du plan pacte :

- Seuls 20 % des enseignants ont adhéré à une ou plusieurs missions du pacte (selon notre enquête, 25 % selon le ministère).
- Moins de 10 % des enseignants se sont engagés dans la mission *Remplacement de courte durée*, et cela malgré les fortes recommandations de la note de service ministérielle du 20 juillet (MENH2320037N) qui précisait : *Les parts fonctionnelles doivent être prioritairement allouées dans l'objectif de répondre au besoin prévisionnel de remplacement.*

Disons le autrement, **le pacte est massivement rejeté par plus de 75 % des enseignants.**

## LINÉARISATION DE L'ÉCHELON SPÉCIAL

Depuis le 6 août 2023, **l'échelon spécial de la classe exceptionnelle est transformé en échelon normal**, accessible à tous les collègues ayant atteint 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 de ce grade.

L'échelon spécial est ainsi supprimé au profit d'un échelon 5 de la classe exceptionnelle.

De nombreux collègues nous demandent ce qu'il en est

de leur avantage spécifique d'ancienneté (ASA). S'agissant désormais d'un avancement d'échelon, l'ASA s'applique effectivement mais ne peut pas entraîner une date d'effet d'avancement antérieure au 6 août 2023.

Dorénavant, la progression dans tous les échelons de la classe exceptionnelle est automatique, à rythme unique.

Franck MOULS, Vice-Président académique